



**A L'HEURE DES JO A PARIS EN 2024 IL EST TEMPS DE RENOVER NOS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET D'EN CONSTRUIRE DE NOUVEAUX**

La section départementale du SNEP /FSU du Vaucluse rappelle l'insuffisance des équipements sportifs, ainsi que l'inadaptation et la vétusté de nombre d'entre eux, confirmés par notre enquête auprès de tous les établissements scolaires de l'année dernière.

Malgré les efforts de certaines collectivités territoriales, les disparités dans notre département sont très importantes. **25% des élèves du Vaucluse ne vont pas à la piscine alors que 20% des français ne savent pas nager.**

**Beaucoup d'heures d'EPS ne sont pas faites du fait du temps pris pour les déplacements sur des installations sportives éloignées**

**Des équipements sportifs existants sont vétustes, prennent l'eau et peuvent être dangereux.**

C'est l'ensemble des usagers scolaires, sportifs et associatifs qui s'en trouve pénalisé. Le SNEP rappelle que, pour les besoins scolaires, la responsabilité revient :

- \* en matière d'investissement et de fonctionnement, aux collectivités territoriales de rattachement des EPLE, conformément aux termes de l'article 40 de la loi sur le sport de juillet 2000.

- \* en matière de respect des horaires obligatoires, d'application des programmes et de fonctionnement de l'AS, à l'Éducation nationale.

Si les exigences de proximité, de fonctionnalité, de diversité et de quantité d'équipements étaient réunies pour les scolaires, une grande partie des besoins des autres usagers serait également satisfaite.

**Sur le Vaucluse nous avons besoin de 2 nouvelles piscines et de 6 gymnases pour couvrir les besoins des collèges et lycées mais aussi des primaires et des universités, des clubs et autres associations sportives. Nous appelons les collectivités locales et territoriales à mettre en œuvre, pour ce qui concerne leurs responsabilités respectives, des schémas directeurs de rénovation d'équipements anciens et de constructions de nouveaux équipements.**

Le retard accumulé ne pourra être comblé que par un plan de financement de l'Etat permettant de compléter, à la hauteur des besoins, les financements territoriaux qu'il est nécessaire d'engager.

	NOM PRENOM	FONCTION / VILLE	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

	<b>NOM PRENOM</b>	<b>FONCTION / VILLE</b>	<b>SIGNATURE</b>
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			